



2 avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE
Bulletin régional N° 7 Octobre 2014
 Bi-trimestriel Prix au numéro 1 Euro

Dispensé de timbrage Toulouse St Cyprien

Imprimerie spéciale SNEP
 2 Avenue Jean RIEUX
 31500 Toulouse
 ISSN 1265 - 6526
 CPPAP: 0318S05698
 Dépôt légal Décembre 2013
 Directeur de la publication:
 C.BOYALS—10 rue de l'Avenir
 31500 TOULOUSE



Déposé le 16 octobre 2014

Dispensé de timbrage
 ROUTAGE 206

Sommaire

P1 Édito **P2** Organigramme du SNEP
P3 Nouveaux stagiaires. Elections professionnelles.
P4 Mutations 2014. **P5** Conseil académique de rentrée. Ça se passe dans le Tarn.
P6 et 7 Stages syndicaux **P8** Entrevue Snep- Mairie de Toulouse. **P9** Vous avez dit sport pour tous ? « Petit mot » de Jacques Boudes. **P10** Pétitions FSU stagiaires. **P11** Bulletin de syndicalisation 2014-2015. **P12** Trésoriers départementaux. Citation à méditer

ÉDITO

**« LA RENTRÉE S'EST BIEN PASSÉE ? ! »
 QUI PEUT LE CROIRE ?**

Un nouveau gouvernement a été nommé pendant les vacances (le deuxième en 5 mois et qui plus est un 27 août): le gouvernement Valls 2 a fait un toilettage des ministres qui se laissaient aller à dire dans la presse qu'un infléchissement de la politique gouvernementale par un changement de cap pouvait s'envisager. Qu'on se le dise : la vocation de ce gouvernement est de confirmer l'orientation sociale libérale.

Notre ministère d'ailleurs n'échappe pas à cette dynamique ! Et le choix de remplacement orchestré des ministres n'est pas neutre. Il est soumis aux exigences de la finance et des représentants du patronat en correspondance avec les injonctions et les préconisations de la commission européenne. De plus, ce choix d'une équipe gouvernementale moins plurielle et plus resserrée autour du chef de l'Etat laisse augurer sans équivoque, l'accentuation de l'austérité et la remise en cause progressive de notre modèle social.

Pour Najat Vallaud-Belkacem nouvellement nommée à l'Education Nationale, la rentrée s'est bien passée sur l'ensemble du territoire. Vous verrez bien le bilan dans notre académie (en page 4). Affectations des TZR, des stagiaires, conditions de travail des collègues : tout laisse à penser que la gestion devient très difficile pour les services rectoraux, sans la nécessité de commissions paritaires qui permettraient d'éviter les couacs constatés....

La seconde actualité de cette rentrée concerne l'activité syndicale, puisque la campagne pour les **élections professionnelles** va balayer tout le premier trimestre pour se terminer, sur la période du 27 novembre au 4 décembre, par un vote électronique (modalités d'inscriptions sur les listes électorales page 3).

Le troisième volet de la rentrée a concerné la consultation sur le projet de nouveau socle commun (consultation orchestrée dans notre académie le mercredi 1 octobre 2014 sous forme de matinée banalisée dans les établissements). Affaire à suivre sur les déclinaisons de ce nouveau socle et l'incidence sur les programmes.

La période se prête donc à la nécessité encore plus vive d'un syndicalisme fort.

Un syndicalisme enseignant certes, mais qui doit rester aussi spécifique pour traiter les dossiers de la profession. Un syndicalisme fédéral qui doit être capable d'exiger une inflexion vers une autre politique économique et sociale, progressiste, avec des revendications réalistes, basées sur des mandats élaborés en congrès.

Un syndicalisme qui doit se traduire par une représentativité en commissions paritaires en conformité avec les aspirations des enseignants d'EPS qui auront voté pour son projet.

Un syndicalisme au cœur de la profession, incontournable, et dont la profession a à cœur de perpétuer la pérennité.

Ne perdons donc pas de vue que des échéances importantes arrivent d'ici la fin du trimestre et qu'il faudra être présents aux différents rendez-vous syndicaux. Il faudra se prononcer clairement pour rappeler à ce gouvernement la volonté inébranlable d'avoir un syndicat combatif sur les questions de l'EPS, de l'Education et les aspirations de progrès social pour les personnels (conditions de travail, salaires, retraite, sécurité sociale ...) sachant qu'un mouvement intersyndical est prévu sur les questions de protections sociale le 16 octobre.

« Une profession rassemblée et engagée, ça change tout ! » En tout état de cause ça doit tout changer !

Jean-Paul POITOU (Le 25 septembre 2014)





ORGANIGRAMME SNEP REGIONAL

CO-SECRETAIRES ACADEMIQUES				
Claude BOYALS 06 89 41 45 21	André CASTELLAN 06 15 28 40 59		Pascal MARTIN 07 81 97 71 90	Jean-Paul POITOU 06 95 24 78 43
RESPONSABLES SYNDICALISATION	Jean-Luc GAUBERT (81,82,46,12) 06 72 39 63 39	Jean-Luc SENAT (09,31,32,65) 06 10 66 17 11	TRESORIERE ACADEMIQUE	Hélène GASULLA 06 84 21 55 34

PERMANENCES
Le mardi 9h à 18h 30
Le jeudi 9h à 18h 30
Contactez-nous par mail ou
téléphone, laissez un message sur le répondeur

COORDONNEES DU SNEP TOULOUSE
SNEP TOULOUSE
2 AVENUE JEAN RIEUX
31500 TOULOUSE
Tel : 05 61 80 95 04
ADRESSE e-mail : s3-toulouse@snepsu.net

DPT	SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
09	CHARTIER Corinne	15 rue du Pas du LAURIERS 09100 PAMIERIS	05 61 69 97 53 06 37 42 41 83	corinnechartier@sfr.fr
12	MARET Jo	La Millière 12390 BOURNAZEL	05 65 64 42 60 06 72 80 82 23	jo.maret@wanadoo.fr
31	MARTIN Pascal	Quartier Lazières 31290 VIEILLEVIGNE	05 34 66 40 19 07 81 97 71 90	pascal.eps@club-internet.fr S2-31@snepsu.net
32	GOIRAND Philippe	Le Baquiat 32410 CASTERA VERDUZAN	06 09 09 08 59	s2-32@snepsu.net
46	FOLTZER Laure	Lieu dit « La Brugue » 46310 PEYRILLES	06 72 71 58 74	laure.foltzer@ac-toulouse.fr
65	Secrétariat départemental en restructuration. En attendant, s'adresser au secrétariat académique.			
81	CASTELLAN André	5 rue du Tarn 81150 CASTELNAU de LEVIS	06 15 28 40 59	andre.castellan@free.fr
82	POITOU Jean-Paul	FSU 23. Grand Rue Sapiac MONTAUBAN	06 95 24 78 43	S2-82@snepsu.net

**EN DEHORS DES BULLETINS REGIONAUX,
 PENSEZ A CONSULTER LE SITE DU SNEP ACADEMIQUE**





BIENVENUE AUX 94 NOUVEAUX STAGIAIRES

Rentrée remarquable pour cette année 2014-2015, où plus de 90 stagiaires EPS ont été accueillis par Madame la Rectrice à l'université du Mirail (pardon Jean Jaurès) lundi 25 Août 2014. Ce nombre record s'explique par le fait qu'il y a deux promotions de stagiaires cette année issues respectivement du CAPEPS exceptionnel et du CAPEPS rénové. Ainsi, nous accueillons dans nos établissements 46 fonctionnaires stagiaires (FSTG) avec un service de 17+3 heures d'AS, mais aussi 45 professeurs stagiaires (PSTG) avec un service de 7 à 9 heures de cours plus le forfait AS sur un seul semestre. A noter que ces stagiaires issues du CAPEPS rénové sont encore en formation à l'ESPE les lundi et mardi.

Même si le retour à un allègement de service lors de l'année de formation peut être considéré comme une avancée, certaines préoccupations demeurent. Ainsi, l'absence syndicale lors de l'affectation des stagiaires a engendré certaines erreurs et incohérences. Si plusieurs ont pu être corrigées, d'autres demeurent. Par ailleurs, certains collègues se voient affectés sur deux établissements dès leur première année d'enseignement. Enfin, le traitement des nouveaux stagiaires est synonyme de retour à l'échelon 1 pour les premiers mois de salaires et renvoie à un début de carrière à moins de 1500 euros net par mois.

Sur ce fond de rentrée parfois mouvementée pour des débuts professionnels, le SNEP souhaite néanmoins la bienvenue à tous ces nouveaux collègues en espérant accueillir de nouveaux militants prêts pour l'évolution et la défense de notre discipline.

Maxime ESPOUNE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

« Pour voter, il faut d'abord s'inscrire ! »

Le Ministère a décidé de reconduire le vote électronique pour bon nombre de catégories de fonctionnaires. Par rapport aux précédentes élections professionnelles, toutes les informations passeront par votre messagerie professionnelle et la nouveauté est qu'il nous faut désormais nous inscrire pour pouvoir nous exprimer par la suite. Depuis le 22 septembre, chacun et chacune est donc appelé à s'inscrire, mais **comment procéder ?**

Première étape : se rendre sur le site de l'académie et aller sur Weibmail

De là, rentrer son identifiant (initiale de son prénom suivi de son nom) et indiquer son mot de passe (son NUMEN si on a rien changé).

Deuxième étape : aller sur le courriel du 22 septembre et connectez-vous en cliquant sur le lien « www.education.gouv.fr/elections_pro2014 ».

De là, cliquer sur l'onglet « je me connecte à mon espace électeur »

Remarque: il se peut, en fonction de votre serveur, qu'une fenêtre s'ouvre vous disant que cette connexion n'est pas certifiée. Pas d'inquiétude, cliquer successivement sur « je comprends les risques », « ajouter une exception », « confirmer l'exception de sécurité ».

Troisième étape : lorsque vous arrivez sur votre espace électeur, cliquer sur « créer votre compte électeur » Indiquer alors votre adresse de messagerie professionnelle (prénom.nom@ac-toulouse.fr), puis votre mot de passe que vous devrez créer.

Cliquer enfin sur « je crée mon compte ».

A partir de là un courriel est envoyé sur votre messagerie professionnelle vous invitant à cliquer sur le lien qu'il contient pour confirmer la création de votre compte électeur.

Facile non ?! Si avec ça on ne bat pas les records de participation, c'est à n'y rien comprendre...

André CASTELLAN





MUTATIONS 2014 : PERSÉVÉRANCE DES COMMISSAIRES PARITAIRES

« Rentrée scolaire : les conséquences prévisibles de nos victoires. »

Bref rappel historique de notre action et conséquences sur la rentrée 2014

- Seulement 22 postes sur SIAM au moment de la saisie des vœux alors que 43 entrants, 2 mesures de cartes scolaires et 2 ex profs des Ecoles doivent obtenir un poste. Beaucoup de TZR en perspective.
- A partir du mois d'avril, les départs à la retraite et à l'inter sont connus. Jusqu'au 18 juin, veille de la FPMA, le SNEP-FSU sera le seul syndicat à se battre et à obtenir la libération des 15 postes suivants
 - ⇒ Lycée du Castella
 - ⇒ Le collège Magny de Cahors, car tous les postes étaient gelés au départ sur la commune.
 - ⇒ Collège de Baraqueville, collège Bellevue à Albi et collège de Lafrançaise
 - ⇒ Le collège de Brassac
 - ⇒ Le LP Sixte Vignon à Aureilhan,
 - ⇒ Le LGT à Monteils,
 - ⇒ Le LT de Castelsarrasin
 - ⇒ Le collège Bayle à Pamiers
 - ⇒ Le collège de l'Isle Jourdain car le mouvement dans le Gers est quasi inexistant avec 1 seul poste.
 - ⇒ Un poste en lycée sur Tarbes
 - ⇒ Enfin, dans le 31, 3 postes à Muret (lycée d'Aragon), au collège de Nailloux et au lycée de Cugnaux

Au bout du compte, toutes nos demandes auront été entendues. Dommage tout de même qu'il ait fallu attendre les derniers jours pour obtenir satisfaction car le travail des services rectoraux et des commissaires paritaires s'en trouva dès lors très difficile.

AVEC LA LIBERATION DE CES 15 POSTES (et avec le déplacement du stagiaire du LPO Valence d'AGEN à la SEP), le SNEP FSU à permis avec ses arguments et sa persévérance :

1. **La mutation de 31 collègues supplémentaires de l'académie. Vous êtes peut-être parmi les chanceux!!!**
2. **L'amélioration dans leurs vœux de 15 entrants sur 43, soit près de 40% de nos nouveaux collègues.**

Alors pour le SNEP, pour les commissaires paritaires qui ont agi sans relâche et avec une énorme ténacité, il est de notre devoir de diffuser l'information à toute la profession.

UN GRAND BRAVO AU SNEP, ET BIENVENUE A TOUS NOS NOUVEAUX COLLEGUES

Pascal MARTIN

LE SNEP L'AVAIT PRESSENTI, LA RENTREE A CONFIRMER NOS DOUTES

Dès fin juin, nous savions qu'avec une centaine de stagiaires à plein temps et à mi-temps, les affectations allaient être compliquées et complexes pour les services rectoraux.

La demande de tenue de commissions d'affectations des stagiaires et des TZR de la FSU est donc d'autant plus d'actualité comme ailleurs dans les autres académies. LE RECTORAT DOIT ENTENDRE: le respect du paritarisme impose ces groupes de travail afin que les vérifications puissent être faites. La transparence, le respect des barèmes et l'équité sont de droit. Nous continuerons à nous battre pour obtenir ces groupes.

La réalité de la rentrée confirment largement nos craintes quant à l'affectation des stagiaires

- ⇒ Des stagiaires dont les barèmes ne sont pas respectés, affectés hors académie
- ⇒ Des stagiaires qui changent d'établissement après la rentrée, qui ne rencontrent pas leur tuteur
- ⇒ Des stagiaires à qui ont demandé de faire 1 heure supplémentaire ou qui sont sur 2 établissements en dépit des textes
- ⇒ L'absence de transparence: liste des affectations stagiaires parvenant aux syndicats après la rentrée et après plusieurs relances. Une liste des tuteurs à jour qui n'arrivent toujours pas, etc...

Les conséquences pour nos collègues TZR ne sont pas anodines:

- De nombreux collègues en AFA avec des petits bouts de service parfois sur 3 établissements (3x4h par exemple)
- Des collègues qui n'ont pour l'instant pas de remplacement

Et pour nous, des EDT qui n'en finissent pas de changer pour réussir à concilier tous les impératifs administratifs...





CONSEIL ACADÉMIQUE DE RENTRÉE DU 14 SEPTEMBRE 2014

« Tous les départements représentés ! »

C'est une première depuis quelques années, tous les départements étaient représentés lors de ce conseil académique de rentrée. Plusieurs points à l'ordre du jour :

• Compte rendu du CDN (conseil délibératif national)

Fin Août, Sylvette LONGHI se rendait au CDN pour représenter l'académie de Toulouse. Affectation des stagiaires, élections professionnelles, réflexion autour de la politique actuelle du gouvernement étaient au cœur du débat.

• Bilan de rentrée (réalisé en parallèle avec le bilan des AG départementales)

L'affectation des stagiaires à soulever divers problèmes. Le nombre de TZR déjà affecté à l'année risque de compliquer les remplacements à venir. Deux départements n'ont déjà plus de TZR disponibles. Enfin la situation dans certains établissements inquiète localement les équipes EPS (problèmes d'heures supplémentaires, surcharge de réunion...).

• Elections professionnelles

Lors des prochaines élections, le SNEP présentera une liste en respectant au mieux l'égalité homme/femme et la représentation des différents départements. Le conseil académique fut donc l'occasion de finaliser cette liste et de statuer sur l'ordre des noms proposés.

• Calendrier des stages à venir

Le SNEP continue sa politique de stage (corpo, métier, pédagogie,...) même si les animateurs sont parfois difficiles à trouver (n'hésitez pas à vous faire connaître si vous êtes intéressés). La constitution du calendrier académique s'est organisée en parallèle des stages nationaux tout en essayant de proposer une répartition étalée sur l'année et variée dans les jours afin de limiter les absences sur les mêmes créneaux horaires avec vos classes. Vous trouverez dans ce bulletin un calendrier des stages à venir.

Maxime ESPOUNE

ÇA SE PASSE DANS LE TARN

« Barrage de Sivens »

Les médias nationaux en font écho, l'opposition au barrage de Sivens (dans le Tarn) rappelle celle contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Mêmes causes, mêmes effets. Des décisions prises sans réelle consultation de la population locale, par des politiques arguant comme seul argument leur légitimité en tant qu'élus de la République et usant de la force pour éradiquer toute contestation. Heureusement que nous sommes dans une démocratie dirigée par un parti dit de gauche ...

Les opposants au barrage dénoncent un projet excessivement coûteux, payé uniquement par des fonds publics au bénéfice de quelques propriétaires et d'une agriculture intensive du maïs qui n'a pas lieu d'être, un projet qui va faire disparaître une zone humide de 18 hectares abritant 94 espèces animales protégées.

Ils demandent l'ouverture d'un débat public pour un autre projet.

Par les valeurs qu'ils défendent, la FSU 81 et le SNEP Tarn ont apporté leurs soutiens aux opposants à ce projet de barrage et condamnent les actes de vandalisme que certains ont cru bon mener et qui desservent une cause juste et honorable.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, vous pouvez également soutenir les actions du collectif « agir pour l'environnement » en signant la pétition en ligne à l'adresse suivante :

<http://barrage-sivens.agirpourenvironnement.org/>

André CASTELLAN





STAGES SYNDICAUX

« Calendrier prévisionnel »

Le besoin de formation est un besoin inhérent à notre métier. En EPS, la nécessité de se former est multiple. On se doit d'échanger sur nos pratiques pédagogiques. On se doit de comprendre les rouages du système de mutation et d'appréhender la place de notre discipline dans le système éducatif et plus largement dans notre société. On se doit encore de connaître nos droits en matière de sécurité, de responsabilité ou le rôle d'instances comme le CHSCT. Chacun et chacune d'entre nous devrait trouver dans le plan de formation 2014/2015 du SNEP de quoi parfaire ses connaissances.

Se former reste encore un droit même si l'institution, par des budgets insuffisants, a diminué l'offre de formation.

Réinvestir le champ de la formation est pour le SNEP un acte militant, acte qui permet aux femmes et aux hommes que nous sommes de rompre l'isolement et l'individualisme dans lequel on tend à nous enfermer.

Vous avez droit à 12 jours par an de formation syndicale. Usez-en tant que vous le pouvez !

THEME	PUBLIC	DATES	LIEU	ANIMATION
ENTREE dans le METIER	STAGIAIRES	06/11/2014	CLG PUYLAURENS (81)	Pierre CHABBERT et Marc PICOT
TZR	TZR	13/11/2014	SNEP TOULOUSE	Didier BLANCHARD ou secrétariat académique
MUT INTER	Tout public	28/11/2014	SNEP TOULOUSE	Commissaires paritaires
ESCALADE	Tout public	15 et 16/12/2014	VICDESSOS (09) et TOULOUSE	Eldridge SAINT JACQUES
HAND-BALL	Tout public	15 et 16/12/2014	Non encore déterminé	Yannick KINOO ?
DROITS ET DEVOIRS	STAGIAIRES	22/01/2015	SNEP TOULOUSE	Secrétariat académique
FORMATION SYNDICALE	Tout public	22 et 23/01/2015	FSU TARBES (65)	Denis VERGE
SECURITE RESPONSABILTE	Tout public	26 et 27/02/2015	CAHORS (46)	Jean-Paul TOURNAIRE
CHSCT	Tout public	24 ou 31/03/2015	SNEP TOULOUSE	Annie DULOUM et Max REYNES
MUT INTRA	Tout public	03/04/2015	SNEP TOULOUSE	Commissaires paritaires
STEP	Tout public	27 et 28/04/2015	Non encore déterminé	Séverine BUTTAZZONI
DANSE	Tout public	27 et 28/04/2015	Non encore déterminé	Non encore déterminé
COURSE D'ORIENTATION	Tout public	Date à déterminer	NOGARO (32)	Francis DUPUY





STAGES SYNDICAUX

« Comment s'inscrire ? »

**MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE
(A RECOPIER MANUELLEMENT)**

Nom - Prénom
Grade et fonction A Madame la Rectrice
Etablissement ou service s/c de

Conformément aux dispositions prévues :
à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires
à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé
du : au

pour participer à un stage de formation syndicale.
Ce stage se déroulera à :

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... leSignature :

Demande à envoyer à la Rectrice (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE

CE CONGE EST DE DROIT

- Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.
- Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande à la Rectrice (veillez à ce qu'il le fasse).
- Respectez les délais : demande faite à la Rectrice au plus tard 1 mois avant le stage.
« A défaut de réponse expresse (de la Rectrice) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé » (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)
Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.
- N'oubliez pas d'envoyer votre inscription au SNEP le plus rapidement possible : des stages ont été annulés vu le nombre insuffisant de participants alors que des collègues avaient omis de renvoyer leur coupon-réponse.
- Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

(1) SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faites tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.



INSCRIPTION SNEP AU STAGE SYNDICAL

Date(s) :	Lieu :	Thème :
Nom :		Prénom :
Portable :		
Etablissement :		
Adresse perso :		
Adresse MAIL :		
INSCRIPTION à RENVOYER au Secrétariat académique SNEP 2 Avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE		





ENTREVUE SNEP MAIRIE DE TOULOUSE

« Mercredi 17 septembre 2014 »

Suite à notre courrier à Madame ARRIBAGE, adjointe aux sports de la nouvelle équipe municipale, le SNEP départemental représenté par Jean ROBERT (Lycée Bellevue, retraité), Jean-Luc SENAT (CLG ST JEAN) et Claude BOYALS (CLG Stendhal, retraité) a rencontré Monsieur HAJJE, Conseiller délégué à l'intégration par le sport, pendant quarante minutes pour exposer ses préoccupations et propositions concernant l'Éducation Physique et le Sport Scolaire pour les élèves de la ville. Monsieur ROGIER représentait le Service des Sports.

Nous avons fait parvenir à Monsieur HAJJE, les différents courriers que nous avons adressés à l'ancienne équipe municipale pour lui rappeler nos questionnements. Nous lui avons rappelé nos interventions sur le thème des installations auprès des autres collectivités territoriales (CR, CG, mairies) et notre participation aux conférences sur les installations sportives mises en place par le CNFPT, la Jeunesse et les Sports et l'École Nationale d'Architecture de TOULOUSE.

Nous lui avons présenté les référentiels conçus par la commission nationale équipements qu'il a conservé.

La liste des questions est longue :

- En premier lieu, quelle sera la politique de la nouvelle équipe municipale en matière de gestion (EPS, Primaire, Sport Amateur et Professionnel), rénovation et construction des installations sportives ?

- Quel plan pour les piscines toulousaines ?

La fréquentation par les scolaires, les clubs, les associations et les citoyens démontre qu'il y a un manque flagrant de piscines (pas de bassin olympique pour le haut niveau, engorgement des créneaux) que certains bassins sont à rénover et les horaires d'ouverture à amplifier.

- La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires dans le primaire impacte les créneaux horaires de l'EPS pour le second degré, quel bilan à cette rentrée ?

- Concurrence entre sport professionnel et EPS : au Palais de Sports où le LP H. BOUCHER, le CLG des Chalets et les clubs professionnels sont en difficultés (les enseignants d'EPS du LP H. BOUCHER ont présenté au conseil Régional (Le SNEP est aussi intervenu sur cette situation) un projet de couverture de leurs terrains de basket intra-muros qui limiterait les problèmes (en pièce jointe). La mairie pourrait-elle soutenir ce projet ?

- La situation catastrophique de certains établissements scolaires toulousains en matière d'installations sportives : les horaires réglementaires d'EPS sont gravement amputés par les déplacements en bus, sans compter le coût régulier et la pollution.

- Quelle est véritablement la situation pour le CEAT et ses installations sportives? Il était prévu que ce site soit racheté par la mairie et que les installations sportives soient conservées par l'ancienne municipalité. Rappelons que les élèves du CLG Marengo se déplacent la plupart du temps en bus pour rejoindre des installations sportives. Ce site pourrait offrir aux citoyens des espaces pour le sport et le loisir.

- Si le nouveau Parc des expositions est toujours d'actualité, la mairie conservera-t-elle comme le SNEP en a fait la proposition un hangar pour que puissent être organisées des rencontres, tournois de masse sous aire couverte?

- Le CLG des Chalets n'a pas d'installations à proximité, les déplacements en bus ne sont qu'un pis-aller, quelles solutions ?

- Quelles installations sportives pour le nouveau quartier de Borderouge ?

- Qu'il est indispensable de prévoir dans les rénovations ou constructions nouvelles un bureau et un local à matériel réservés aux enseignants d'EPS pour éviter tout problème (la question avait été soulevée pour le gymnase rénové du CLG Château de l'HERS).

Monsieur ROGIER, nous a confirmé que toutes ces questions étaient connues du Service des Sports.

Ne pouvant prendre seul les décisions, Monsieur HAJJE nous a demandé de lui renvoyer ces questions par mail. Nous les avons transmises à Madame ARRIBAGE, nous avons également envoyé en pièce jointe le guide d'accès aux installations sportives pour l'éducation physique élaboré par le Ministère dont les préconisations sont en grande partie issues de nos travaux et référentiels, ainsi que le guide chantier élaboré par la commission nationale équipements de notre organisation. Tous ces documents ont été transmis au service des sports.

Le SNEP Départemental attend maintenant les réponses.

Claude BOYALS





VOUS AVEZ DIT SPORT...POUR TOUS ?

« Avenir du sport dans la ville rose. »

Lors de la présentation officielle de l'équipe « sport » de notre maire, Mme Arribagé 1ère adjointe, nous avait dépeint un avenir prometteur pour le sport dans notre belle ville rose.

Naïveté impardonnable de confondre ou d'associer le sport (clubs, élite professionnelle) et le sport scolaire pour toutes et tous !

Aujourd'hui notre lycée professionnel et un collège proche, utilisateurs du palais des sports se sont vus contraints de laisser les créneaux de 10h à 12h pour le basket professionnel.

Après moult réunions avec les représentants de la mairie, les dirigeants du club et nos IPR et avec le soutien de notre proviseure, il a été convenu que pour cette année, nous serions épargnés. Ouf ! Les emplois du temps sont saufs, les élèves peuvent pratiquer à 2min du lycée sur une installation correcte (même si elle n'est pas très adaptée au scolaire). Nous devons toutefois fournir un emploi du temps précis des professeurs, des cycles, des absences. En outre, le sport professionnel a son cahier des charges et les nouvelles normes imposent des paniers non pas suspendus mais sur socle roulant et fixé au sol. Ces « girafes » ne sont pas complètement rétractables et réduisent l'espace praticable de la salle : plus de hand-ball, badminton et volley-ball gênés par les panneaux...

Mais ce n'est que partie remise !! L'année prochaine le gymnase sera inaccessible pour les scolaires de 10h à 12h tous les jours. Enfin...quand il y a entraînement, car si nous devons fournir nos disponibilités, il nous est impossible de savoir à l'avance quand le gymnase est occupé (jours de matchs, récupération.....).

Nous allons devoir commencer les cours à 12h 30 pour pouvoir avoir le nombre de créneaux suffisant pour tout l'établissement.

Nous demandons depuis quelques années que l'on couvre 2 terrains de basket contigus à notre établissement (impraticables actuellement). Ce pourrait être une solution. Mais à ce jour, point de nouvelles (bonnes ou mauvaises).

Beaucoup de questions se posent alors :

Qu'en sera-t-il de l'association sportive ? Outre le mercredi, nous proposons des activités entre 12h et 14h afin qu'un maximum d'élèves puisse pratiquer. Ce ne sera pas possible (beaucoup d'élèves ont cours aussi le mercredi après-midi).

Où irons-nous ? Mystère (pratique pour honorer notre projet !).

Aurons-nous les subventions nécessaires pour partir en bus sur d'autres installations ?

Quel avenir pour l'association sportive ?

Comment une mairie peut-elle accéder à des demandes de professionnels sans étudier auparavant les conséquences sur le monde scolaire ?

Vous avez dit sport pour tous ?

Isabelle LAINE

« PETIT MOT » de Jacques BOUDES au SNEP et à ses militants.

Au moment de partir à la retraite, à 61 ans 1/2, (j'avais signé pour 60 ans...) et sans toutes mes annuités, mais cela c'est un choix personnel, je tiens très sincèrement à remercier les collègues du SNEP au plan départemental (Jo, Philippe, Françoise, Martine...) mais aussi au plan académique (André et toute son équipe) pour leur engagement à défendre l'EPS et le Sport Scolaire.

Entré dans la profession en 76, j'ai très vite été confronté aux réalités de notre métier. Le Plan SOISSON de 1978 m'a permis de comprendre que la profession des enseignants d'EPS avait une spécificité très particulière. La défense du Sport Scolaire a constitué un fil conducteur pour toute ma carrière à travers ma fonction d'enseignant d'EPS animateur d'AS, mais aussi de coordonnateur de district (8 ans dans la Loire et 13 ans dans l'Aveyron) et enfin de directeur départemental UNSS. Le SNEP a toujours défendu avec beaucoup de conviction le Sport Scolaire, le décret de Mai 2014 et sa circulaire d'application conforte la place du sport scolaire dans l'institution scolaire.

Même si tout n'est pas encore parfait (réintégration de tous les cadres à l'EN), je mesure parfaitement la portée de ce décret.

Je suis très heureux de la reconnaissance des coordonnateurs de district sans qui rien ne serait possible. Merci à tous de défendre le sport Scolaire avec autant de conviction.

Jacques BOUDES, DDUNSS 12.





Pétition FSU - Stagiaires 2014-2015

L'entrée dans le métier des personnels d'enseignement et d'éducation doit être organisée pour offrir à l'ensemble des stagiaires des conditions de travail prenant en compte le temps professionnel et le temps de formation. Les conditions d'ouverture des ESPE et la mise en place de la nouvelle réforme placent, dans toutes les académies, les stagiaires face à de nombreuses difficultés. L'absence de cadrage national et les contraintes budgétaires posent réellement le problème de la qualité d'une formation égale sur tout le territoire.

C'est pourquoi nous demandons **un cadrage national mettant fin aux dérives académiques.**

Pour les stagiaires mi-temps relevant d'une formation adaptée (stagiaires ayant déjà un master ou en étant dispensés) :

Nous revendiquons que l'inscription à la formation soit déconnectée de toute obligation d'examen. La validation d'UE et d'un mémoire universitaire ne doit pas être une obligation, ni un obstacle pour l'obtention de la titularisation.

Dans le cadre de ces parcours adaptés, des dispenses de suivi d'UE doivent être établies en fonction des parcours individuels antérieurs de chacun.

Un mémoire universitaire ne peut en aucun cas être imposé, seul un éventuel écrit réflexif de quelques pages permettant un recul sur la pratique professionnelle peut être proposé comme faisant partie intégrante de la formation professionnelle.

Il en est de même pour les stagiaires ne pouvant se prévaloir à la fin de l'année d'une dispense de Master ou d'un autre Master que le Master MEEF :

La charge importante de travail nécessite de revoir les modalités de stage et d'obtenir l'automatisme d'un avis positif de l'ESPE en vue de la titularisation, dès lors que le M2 MEEF est validé sur le plan universitaire.

Fonctionnaires-stagiaires, nous sommes des professionnels de l'Éducation ; des élèves nous sont confiés en pleine responsabilité. **Nous souhaitons donc être entendus en adultes responsables et davantage associés au déroulement du processus de formation.**

NOM - PRENOM	DISCIPLINE / CORPS	SIGNATURE



POUR VOUS SYNDIQUER AU SNEP
ENVOYEZ VOTRE COTISATION
A VOTRE TRESORIER DEPARTEMENTAL

LES TRÉSORIERES DÉPARTEMENTAUX



09 - Hélène GASULLA	Route de l'Aéroport	09190 LORP SENTARAILLE
12 - Françoise DENIS	298. Route du Causse Noir	12100 MILLAU
31 - Yannick MONTAGNAC	2 Impasse des Corbières	31830 PLAISANCE du TOUCH
32 - Cathy COIGNUS	14 rue de Marrens	32300 MIRANDE
46 - Françoise LEGRAND	Le Bourg	46130 LOUBRESSAC
65 - Fabrice CAHUE MERCIER	6 bis Chemin d'Azereix	65000 TARBES
81 - Sylvette LONGHI	48 Bd Léon Bourgeois Appt 307	81100 CASTRES
82 - Marie-Jo AUBIAN	Le Tillet	82500 ESPARSAC

CITATION À MÉDITER



Thierry Alberti

« La France est un pays qui
adore changer de gouverne-
ment à condition que ce soit
toujours le même. »

Honoré de Balzac (1799-1850)